



FIBRES D'OR

REGLEMENT GENERAL 2023

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Quels sont les objectifs des fibres d'or ?.....	3
3.	Quel est l'intérêt de participer à ce concours ?.....	4
4.	Qui peut s'inscrire ?.....	4
5.	Comment s'inscrire ?.....	4
6.	Que doit comporter le dossier de candidature ?.....	4
7.	Quelles sont les différentes catégories et quels sont les critères d'évaluation des candidatures ?.....	5
7.1	Innovation procédé	5
7.2	Innovation produit	5
7.3	Formation	6
7.4	Jeune entrepreneur.....	7
8.	Qui est le jury ?.....	7
9.	Quand les Fibres sont-elles remises ?.....	7
10.	Des questions ?.....	7

1. Introduction

L'organisation des Rencontres Filière Bois est collégiale. Chaque composante de la filière wallonne du bois y prend une part, prouvant ainsi l'aptitude de la filière à servir l'intérêt commun par-delà les clivages internes. Les Rencontres Filière Bois poursuivent un double objectif :

- Elles contribuent à combler un déficit en matière de communication et apportent une information propice à la déconstruction de préjugés souvent pénalisants.
- Elles participent à une meilleure circulation de l'information entre professionnels de la filière, visent à décloisonner les sous-secteurs qui la composent et à harmoniser leurs points de vue dans une perspective de développement économique.

Poursuivant la même logique, les organisateurs des Rencontres ont décidé de **mettre à l'honneur des entrepreneurs, particulièrement engagés dans le développement de la filière bois wallonne**, en organisant un concours qui décernera des Fibres d'or. Elles récompensent les entreprises de la filière bois de la Région wallonne qui se sont distinguées au cours des deux dernières années dans les catégories suivantes :

- Innovation procédé
- Innovation produit
- Formation
- Jeune entrepreneur

Cet événement est organisé par :

- Centre de compétences Forem Wallonie Bois
- Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole de la Région wallonne
- Département de la Nature et des Forêts
- Fédération Wallonne des Menuisiers Belges
- Fedustria Wallonie
- Hout Info Bois
- Nature, Terres et Forêts
- Office économique wallon du bois
- Ressources Naturelles Développement
- Société Royale Forestière de Belgique
- Woodwize
- Indufed
- Forêt.Nature

2. Quels sont les objectifs des fibres d'or ?

- Inciter les entreprises du bois à innover pour mieux répondre aux attentes des marchés.
- Montrer que l'innovation est quotidienne et présente dans de nombreuses entreprises, et qu'elle produit de la valeur ajoutée.
- Valoriser les produits et les innovations.
- Mettre en lumière le dynamisme de la filière forêt-bois.
- Encourager la formation de professionnels au sein de la filière bois.
- Mettre en lumière les jeunes entrepreneurs qui se lancent dans la filière bois.

3. Quel est l'intérêt de participer à ce concours ?

Renforcer l'image et la visibilité des entreprises au sein de la filière bois et dans les médias dès l'annonce des nominés, lors d'événements majeurs de la filière bois, particulièrement lors du salon Bois & Habitat, ainsi qu'à l'occasion de la remise des Fibres lors des Rencontres Filière Bois.

4. Qui peut s'inscrire ?

Toute entreprise ou indépendant (assimilé dans la suite du présent règlement au terme « entreprise »)

- dont le siège social ou d'exploitation se situe en Wallonie,
- hors situation de redressement ou de liquidation judiciaire,
- en ordre de cotisations fiscales et sociales, et
- ne faisant pas l'objet de poursuites administratives ou pénales (environnement, social, concurrence, etc.).

5. Comment s'inscrire ?

Toute entreprise peut déposer un ou plusieurs dossiers dans chaque catégorie. Le dossier de candidature est disponible sur le site Internet www.fibresdor.be. Les dossiers de candidature seront à remettre au plus tard **pour le 19/02/2023 à minuit** :

- par e-mail, en version informatique, à l'adresse info@fibresdor.be, ou
- par courrier, sans oublier de dater, signer la fiche d'inscription, le règlement et la cession des crédits photos, à l'attention de François Sougnez (Office économique wallon du bois – Rue de la Croissance 4 – 6900 Aye).

6. Que doit comporter le dossier de candidature ?

Pour être enregistré et accepté, le dossier comportera les éléments suivants :

Trois fiches :

- Une fiche d'inscription datée et signée
- Une description libre
- Une fiche thématique

Les documents suivants :

- Des photos de bonne qualité des produits de l'entreprise et de son dirigeant afin d'illustrer le dossier de presse et les autres communications relatives à l'événement. Elles seront au format JPEG, GIF, TIF ou RAW (format 1600x1200 minimum, résolution min. 240 DPI).
- Optionnellement une vidéo (au format AVI ou MPEG).
- Le règlement des Fibres d'or daté, signé par le dirigeant ou le responsable juridique.
- L'autorisation de cession des crédits photos et vidéos pour une éventuelle utilisation à des fins non commerciales dans le cadre de l'événement Fibres d'or des Rencontres Filière Bois ou dans sa communication.
- L'autorisation d'utilisation de vos données privées dans le cadre de l'événement Fibres d'or des Rencontres Filière Bois ou dans sa communication.

7. Quelles sont les différentes catégories et quels sont les critères d'évaluation des candidatures ?

7.1 Innovation procédé

La Fibre d'or de l'innovation procédé est octroyée à une entreprise wallonne qui a **transféré ou développé une technique innovante en Wallonie**. Cette technique peut contribuer de façon majeure à l'essor de l'emploi du bois. Son transfert ou son développement s'est réalisé dans le respect des 3 piliers fondamentaux et indissociables du développement durable : économique, social et environnemental. L'importation en Wallonie d'une innovation existante peut être considérée comme une innovation. L'innovation procédé peut être étendue aux activités de services, à l'organisation et au marketing.

Critères d'évaluation des candidatures

Le procédé est le fruit d'une innovation qui constitue une première mondiale	25 points
Le procédé est le fruit d'une innovation qui constitue une première européenne	15 points
Le procédé est le fruit d'une innovation qui constitue une première régionale	5 points
L'impact présumé sur la transformation / utilisation du bois	15 points
L'innovation permet d'optimiser les quantités de bois transformées	10 points
L'innovation permet d'optimiser la production de l'entreprise	10 points
L'innovation est créatrice d'emploi au sein de l'entreprise	5 points
La qualité de la description libre et de la fiche thématique (compréhension, description, attractivité, etc.)	10 points
De manière argumentée, le jury s'octroie la possibilité d'attribuer 25 points supplémentaires.	

A la demande, le détail de l'évaluation pourra être communiqué.

7.2 Innovation produit

La distinction entre une innovation procédé et une innovation produit n'est pas toujours aisée. En effet, le développement d'un procédé peut mener à la fabrication d'un nouveau produit et un produit peut mener à la mise en place d'un nouveau procédé ! Toutefois, il s'agit, pour cette Fibre d'or de l'innovation produit de récompenser une entreprise qui a **mis au point ou distribué un produit novateur** à base de bois ou favorisant l'usage du bois.

Critères d'évaluation des candidatures

Le produit est le fruit d'une innovation qui constitue une première mondiale	25 points
Le produit est le fruit d'une innovation qui constitue une première européenne	15 points
Le produit est le fruit d'une innovation qui constitue une première régionale	5 points

Le produit se substitue à un autre produit bois en optimisant les quantités de bois transformées	10 points
Le produit permet que le bois puisse se substituer à un autre matériau ce qui n'était, jusqu'à son développement, pas envisageable	10 points
Le produit s'inscrit dans une démarche d'écoconception (recyclage, récupération, optimisation du transport, design, etc.)	10 points
Un service a été envisagé pour accompagner le produit (offre de service d'entretien, de remplacement, de réparation, etc.)	5 points
L'innovation est créatrice d'emploi au sein de l'entreprise	5 points
La collaboration avec des universités, centres de recherche ou autres partenaires	5 points
La qualité de la description libre et de la fiche thématique (compréhension, description, attractivité, etc.)	10 points
De manière argumentée, le jury s'octroie la possibilité d'attribuer 25 points supplémentaires.	

A la demande, le détail de l'évaluation pourra être communiqué.

7.3 Formation

La formation est un aspect essentiel pour croître dans un marché en constante évolution : former son personnel pour le faire progresser, former son personnel pour acquérir de nouveaux équipements, former son personnel pour développer de nouveaux produits. La Fibre d'Or récompense l'entreprise qui a accordé le plus d'attention à la formation de son personnel au cours des 2 dernières années (2018-2019), quelle que soit la taille de l'entreprise !

Critères d'évaluation des candidatures

Le nombre de jours de stage réalisés dans l'entreprise par des jeunes issus <ul style="list-style-type: none"> - de l'enseignement de plein exercice - de l'enseignement en alternance (CEFA, IFAPME) - d'une formation alternée organisée par le FOREM ou l'IFAPME - de l'enseignement supérieur (Bachelor, Master) - de l'enseignement de la Promotion sociale 	15 points
Le nombre de personnes formées ayant évolué dans l'entreprise et/ou ayant vu croître leurs responsabilités au sein de cette même entreprise	20 points
La formation d'une ou plusieurs personnes a boosté la production de l'entreprise	15 points
Le développement d'un nouveau produit, d'un nouveau département, l'usage de nouveaux équipements a été possible grâce à la formation	20 points
Les compétences acquises par le stagiaire (stage, alternance, etc.) pendant son stage dans l'entreprise vous ont permis de l'engager	10 points
Le nombre de personnes de votre entreprise formées en interne ou en externe.	10 points

La qualité de la description libre et de la fiche thématique (compréhension, description, attractivité, etc.)	10 points
De manière argumentée, le jury s'octroie la possibilité d'attribuer 25 points supplémentaires.	

A la demande, le détail de l'évaluation pourra être communiqué.

7.4 Jeune entrepreneur

C'est l'âge qui constitue ici le critère d'admission de la candidature (et non l'ancienneté dans la filière bois). Seuls les entrepreneurs, administrateurs délégués de l'entreprise depuis au moins deux ans, de **maximum 40 ans** dans l'année d'attribution sont éligibles.

Critères d'évaluation des candidatures

L'originalité, la créativité, le caractère innovant amené(s) par le candidat dans l'activité de l'entreprise	30 points
Les perspectives de développement de l'entreprise	20 points
L'implication sociale de l'entreprise	20 points
L'engagement environnemental de l'entreprise	20 points
La collaboration avec des universités, centres de recherche ou autres partenaires	10 points
La qualité de la description libre et de la fiche thématique (compréhension, description, attractivité, etc.)	10 points
De manière argumentée, le jury s'octroie la possibilité d'attribuer 25 points supplémentaires.	

A la demande, le détail de l'évaluation pourra être communiqué.

8. Qui est le jury ?

Le jury est composé des membres du comité organisateur des Rencontres Filière Bois.

Le comité organisateur se réserve le droit d'inviter également des experts dans les domaines concernés.

9. Quand les Fibres sont-elles remises ?

Les Fibres d'or seront remises à l'occasion des 17^{es} Rencontres Filière Bois qui auront lieu le 27 avril 2023, au Libramont Exhibition & Congress.

10. Des questions ?

Pour toute question ou demande particulière, vous pouvez contacter François Sougnez à l'adresse info@fibresdor.be.